Avenants n° 1, 2, 3 et 4 au marché de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Lumunoc'h à Briec - lot 1 - COLAS - + 24 753.19 € HT

N° DEC.2025.04.116.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget annexe « Déchets » de Quimper Bretagne Occidentale, compte 2315 ;

Vu la décision n° 319.24.09 DFCP en date du 13 septembre 2024 autorisant la signature du marché ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1 : **Objet des avenants**
Quimper Bretagne Occidentale conclura quatre avenants (n°1,2,3 et 4) au lot 1 conclu avec l'entreprise COLAS, (sise ZI de Kernevez – 4 rue Röntgen – 29 000 QUIMPER), en vue d'ajouter des prix supplémentaires :

- Avenant n°1 : mise en place de barrières/clôtures sur le parking de la ferme pour créer une aire de déchets verts avec accès spécifique et panneaux d'informations
- Avenant n°2 : ajout de fourreaux et fourniture et pose d'une nouvelle armoire de commande
- Avenant n°3 : remplacement d'un séparateur de l'aire de lavage et déplacement de colonnes
- Avenant n°4 : modification de l'entrée de la plateforme déchets verts pour l'accès du broyeur

Article 2 : **Incidence financière des avenants**
Le montant des avenants sera le suivant :

- Lot 1 : 8 408.00 € HT ;
- Lot 2 : 3 605.00 € HT ;
- Lot 3 : 8 003.19 € HT ;
- Lot 4 : 4 737.00 € HT.

Soit une incidence financière totale des 4 avenants de + 24 753.19 € HT équivalant à une augmentation de 6.22% du montant initial du marché.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de :
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250424-DC1735H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex